

PLAN D'URGENCE

POUR LA SURVIE
DU SECTEUR SPORTIF



aes-aisf.be

PLUS POUR

LE SPORT



***Ce document est réalisé dans le cadre de la campagne
« Plus pour le Sport », à l'initiative de
l'Association des Établissements Sportifs (AES asbl) et de
l'Association Interfédérale du Sport Francophone (AISF asbl)***

Éditeur responsable

Serge Mathonet
Allée du Bol d'Air 13/2 - 4031 Angleur

Rédaction

Comité de concertation AES asbl - AISF asbl

Mise en page

AES asbl - AISF asbl

Photos

Adobe Stock - Archives AES asbl - AISF asbl

Impression

Imprimerie SNEL - 500 exemplaires
sur papier issu de forêts gérées durablement



Parution

Avril 2024

Contact


www.aes-aisf.be - communication@aes-aisf.be
04 336 82 20 - 04 344 46 06

L'AES et l'AISF sont reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles





TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
MÉTHODOLOGIE	5
QUELQUES CHIFFRES	6
	
FICHE 1 : SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS	8
FICHE 2 : FISCALITÉ - EMPLOI	9
FICHE 3 : FORMATION DES ENCADRANTS & DIRIGEANTS SPORTIFS	10
FICHE 4 : SPORT DE HAUT NIVEAU	12
FICHE 5 : ARBITRAGE	13
FICHE 6 : MÉDIATISATION	14
FICHE 7 : LIEN SPORT & ENSEIGNEMENT	16
FICHE 8 : INFRASTRUCTURES SPORTIVES	18
FICHE 9 : ORGANISATION DU SPORT	20
FICHE 10 : SPORT POUR TOUS	21
CONCLUSIONS	22





INTRODUCTION



L'AES (Association des Établissements Sportifs) et l' AISF (Association Interfédérale du Sport Francophone) et sont les représentants du secteur sportif belge francophone et ont collaboré en vue d'établir ce Plan d'urgence.

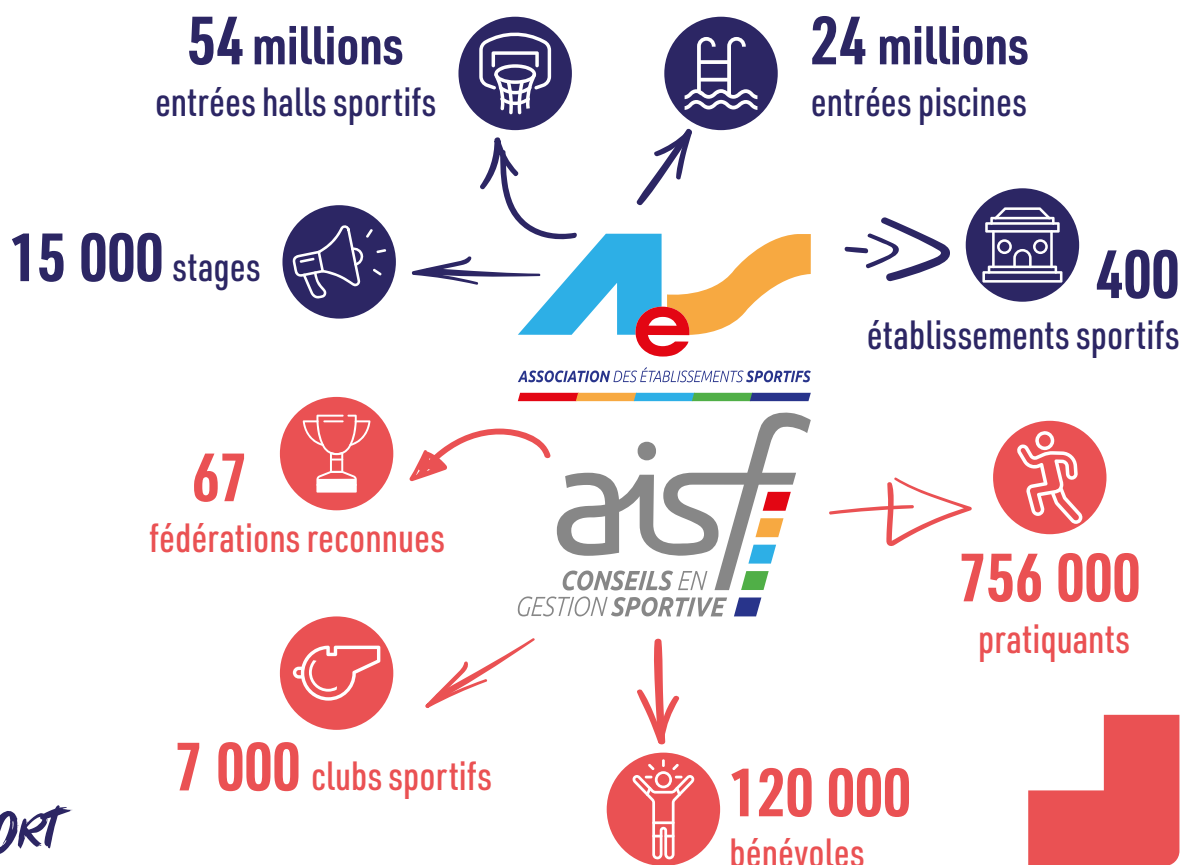
Il s'agit d'un long travail ayant débuté en avril 2023 et reposant sur une large consultation des clubs, fédérations et centres sportifs.

Il est ressorti de ce travail que le secteur sportif en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) est à bout de souffle. Largement sous-financé depuis de très et trop longues années, notre secteur doit recevoir une très urgente et impérieuse attention des différents niveaux de pouvoir pour sa survie.

Le présent document se veut réaliste en posant des constats, mais il se veut également constructif et concret en proposant des solutions et les moyens pour les mettre en œuvre. Outre plusieurs chiffres qui ne manqueront pas d'attirer votre attention, vous pourrez découvrir ensuite les dix thématiques sur lesquelles repose ce Plan d'urgence.

Sportivement,

Pierre Dewart, Président de l'AES & André Stein, Président de l' AISF



MÉTHODOLOGIE

Voici les moments clés de notre démarche, qui a impliqué l'ensemble du secteur sportif, pour mener, grâce à un travail minutieux, à la proposition de ce Plan d'urgence.

AVRIL 2023

ESPACE DE CONTRIBUTION DU SPORT FRANCOPHONE

3 questionnaires différents (clubs/fédérations/centres sportifs).

3790 réponses/contributions écrites pour faire changer les choses.

AOÛT-SEPTEMBRE 2023

LECTURE DES RÉSULTATS

Mise en place de groupes de travail, par thématique, mêlant administrateurs de l'AES et de l' AISF chargés de traduire les conclusions de l'espace de contribution en propositions pour l'avenir du sport francophone.

23 MAI 2023

JIF

Première **Journée des Infrastructures et Fédérations sportives** :

400 centres sportifs.

6 928 clubs sportifs.

66 fédérations reconnues.

20 SEPTEMBRE 2023

CONSTRUCTION

Réunion commune des Conseils d'Administration de l'AES et de l' AISF.

Mise en commun de l'ensemble des travaux et construction du Plan d'urgence pour la survie du secteur sportif.

AVRIL 2024

PLAN D'URGENCE

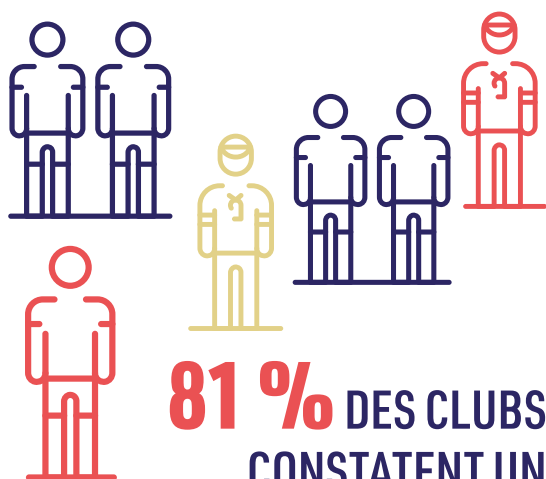
pour la survie du secteur sportif.

QUELQUES CHIFFRES

En préambule, voici quelques chiffres qui démontrent la place et l'impact du sport dans notre société ainsi que son sous-financement et ses problématiques.

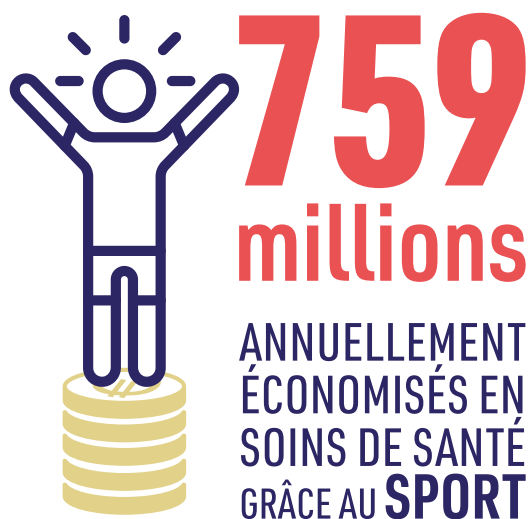


100 € INVESTIS DANS LE SPORT
= 121 € D'IMPACT SOCIAL



81 % DES CLUBS
CONSTATENT UN
MANQUE DE BÉNÉVOLES

61 % DES CLUBS
MANQUENT D'INFRASTRUCTURES



759
millions

ANNUELLEMENT
ÉCONOMISÉS EN
SOINS DE SANTÉ
GRÂCE AU **SPORT**



-22 000
CAS DE DIABÈTE
ANNUELLEMENT
GRÂCE AU **SPORT**



FICHE 1 / 10

*Le mouvement sportif organisé considère qu'il remplit une mission de service public et d'intérêt général en proposant des activités sportives accessibles au plus grand nombre. La notion du **droit au sport** doit être prise en compte dans les équilibres des priorités des pouvoirs publics. Ainsi, il convient que le soutien, en premier lieu financier, des pouvoirs publics soit à la hauteur de cette mission dans les budgets des organisations sportives.*

SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS

Constat

Le sport est le **PARENT PAUVRE** des compétences communautaires. Le budget « sport » de la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'un des plus faibles alors que le secteur touche la grande majorité de la population en comparaison à d'autres secteurs subventionnés.

Le **MANQUE DE MOYENS** accordés par les pouvoirs publics ressort comme le premier constat des acteurs du sport dans notre enquête « Espace de contributions » en mai 2023. Les ressources propres (cotisations, sponsoring, recettes d'événements) sont déjà portées à leur maximum et le secteur a besoin d'un soutien accru des pouvoirs publics pour assurer sa pérennité.

Solution

Le secteur demande un **DOUBLEMENT DES MOYENS** accordés par la FWB afin de rééquilibrer une situation défavorable au secteur sportif. Il convient de pallier le manque d'infrastructures sportives par l'augmentation des budgets consacrés par les Régions. Il souhaite également que les pouvoirs locaux offrent une réelle reconnaissance au sport, en sanctuarisant une enveloppe budgétaire pour le sport qui ne serait plus considéré comme faisant partie des « dépenses facultatives ».

Le doublement de l'enveloppe permettra avant tout de **CRÉER ET PÉRENNISER DES EMPLOIS** nécessaires à la gestion des organisations sportives et des centres afin d'assurer le développement de la pratique sportive dans la poursuite des missions de service public et de promotion du sport.



Moyens pour y parvenir

VEILLER à ce qu'un minimum de 1% soit réservé pour le sport dans les budgets à la FWB et dans les Régions. Pour l'enveloppe de la FWB, cela représenterait un budget avoisinant 90 millions d'euros annuels (contre un peu plus de 45 millions actuellement) destinés notamment aux besoins en subventions forfaitaires des fédérations, au sport de haut niveau (page 12, fiche 4), au subventionnement des CSL(I), à la formation des cadres (page 10, fiche 3), aux subventions des actions sportives locales (stages, etc.) et du matériel sportif.

APPLIQUER une réelle simplification administrative des dispositifs pour un accès plus aisé aux subventions.



FICHE 2 / 10

Une fiscalité sectorielle adaptée et volontariste permet d'encourager certaines pratiques dans un **but d'intérêt général** (ici, la santé et le bien-être des citoyens). Les aides à l'emploi, sous forme de dotations ou de réduction de charges, permettent l'engagement de travailleurs afin d'offrir un service professionnalisé ne reposant pas presque exclusivement sur le bénévolat, comme c'est le cas actuellement pour le secteur sportif.

FISCALITÉ - EMPLOI

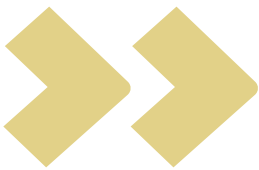
Constat

Le mouvement sportif, qui contribue pour tant largement au bien-être et à la santé des citoyens, ne fait l'objet que de très rares mesures fiscales.

Les dispositifs d'aides à l'emploi actuels ne sont que très rarement accessibles et adaptés au **SECTEUR SPORTIF QUI A BESOIN DE SE PROFESSIONNALISER** pour répondre à l'exigence de qualité et au volume de services qui lui est demandé aujourd'hui.

Solution

La mise en place de dispositifs fiscaux particuliers au mouvement sportif et de dispositifs d'aides à l'emploi doit permettre aux clubs, fédérations et centres sportifs d'**ENGAGER DES COLLABORATEURS** (moniteurs, entraîneurs, gestionnaires...).



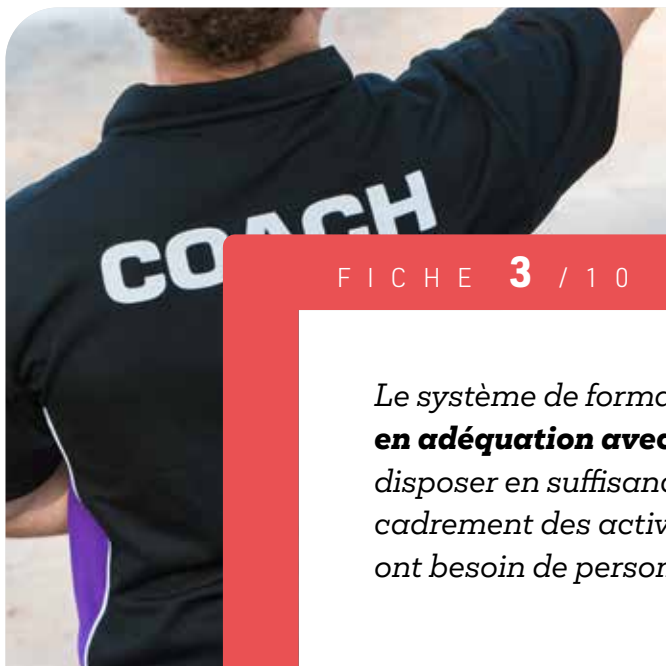
Moyens pour y parvenir

Fiscalité : **PERMETTRE** une déduction fiscale d'une partie des cotisations sportives dans l'Impôt des Personnes Physiques (IPP).

CONSIDÉRER le sport comme un produit de première nécessité notamment sous l'angle de la TVA. Cela consisterait à appliquer un taux de 6% sur l'ensemble des activités sportives, mais aussi sur les investissements (comme dans les projets de construction/rénovation d'infrastructures sportives).

METTRE EN PLACE une fiscalité attrayante pour les entreprises investissant dans le sport.

Aides à l'emploi : **CIBLER** les aides à l'emploi (comme les APE et ACS) vers le sport pour un rééquilibrage eu égard à l'importance du rôle du sport dans la société et dans l'économie. Étendre les flexi-jobs au secteur sportif. Assouplir le système de l'article 17. Doubler les plafonds actuels relatifs au volontariat.



FICHE 3 / 10

*Le système de formation des encadrants sportifs doit être avant tout **en adéquation avec les besoins du terrain**. Les clubs doivent pouvoir disposer en suffisance de moniteurs et d'entraîneurs formés pour l'encadrement des activités sportives. Par ailleurs, les structures sportives ont besoin de personnes de plus en plus formées pour les diriger.*

FORMATION DES ENCADRANTS & DIRIGEANTS SPORTIFS

Constat

Le système actuel des formations de cadres Adeps fixe un niveau d'exigence correspondant pratiquement à des professionnels alors qu'**IL S'ADRESSE** dans une très large majorité **À DES BÉNÉVOLES**. De plus, il fait porter aux fédérations une charge administrative démesurée alors que les formations ne sont pas reconnues à l'extérieur du mouvement sportif organisé et ne correspondent pas aux normes inhérentes aux formations d'adultes.

Les clubs font face à de grandes **DIFFICULTÉS À TROUVER DES MONITEURS, ENTRAÎNEURS...** ainsi que des personnes désireuses de s'impliquer dans la gestion. 81 % des clubs affirment d'ailleurs subir une perte de bénévoles.

Les contraintes administratives et les législations toujours plus exigeantes nécessitent un management formé dans de nombreuses matières (gouvernance, comptabilité, matières juridiques...).

De plus, la formation des cadres constitue le parent pauvre du secteur sportif, lui-même négligé par rapport aux autres secteurs. Or l'encadrement pédagogique représente un levier du développement sportif (promotion, sport de haut niveau, etc.). Actuellement, les besoins sont trois fois supérieurs par rapport au niveau de financement, qui peut être qualifié de symbolique.

Solution

Il convient de **SCINDER LES FORMATIONS SPORTIVES** entre celles donnant un accès à un emploi (ou métier) et celles permettant une montée en compétences des bénévoles qui le souhaitent. Pour ces dernières, il est nécessaire d'accorder une plus grande latitude aux fédérations dans l'organisation des formations de moniteurs sportifs.

Les formations de dirigeants sportifs doivent être **PLUS ACCESSIBLES** aux personnes s'impliquant dans leurs clubs, fédérations, associations...

Pour être efficace, la formation des cadres devra faire l'objet d'un **REFINANCEMENT COMPLET**.



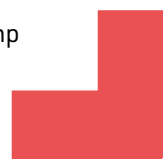
Moyens pour y parvenir

CRÉER UNE ÉCOLE des métiers du sport **supervisant les formations professionnalisantes** dans le domaine sportif, en collaboration avec les actuels opérateurs de formations.

ADAPTER LES FORMATIONS à une **pratique bénévole de l'encadrement sportif par une augmentation de leur accessibilité** (réduction du volume d'heures, décentralisation et développement de l'*e-learning*) ainsi que l'avènement du *blended-learning* par le déploiement et le mélange de diverses modalités pédagogiques en formation, telles que le tutorat, le forum, etc.

TRIPLER les moyens financiers octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la formation des cadres et obtenir un soutien de celle-ci aux opérateurs de formations de dirigeants sportifs afin de les rendre plus nombreuses et plus accessibles.

METTRE EN PLACE des formations adaptées et valorisables sur base du champ de compétences du dirigeant au sein de sa structure.





FICHE 4 / 10

*Le sport de haut niveau doit être encouragé et financé, car il est **vecteur d'émotions positives** et d'exemples pour les jeunes.*

*L'organisation de compétitions internationales majeures permet à la Belgique ainsi qu'à la FWB et aux Régions un **rayonnement mondial**.*

SPORT DE HAUT NIVEAU

Constat

Les sportifs belges francophones obtiennent de **MAGNI-FIQUES RÉSULTATS MALGRÉ UN SOUTIEN RELATIVEMENT FAIBLE**. Les sommes allouées au sport de haut niveau par les Plans programme de l'Adeps sont largement insuffisantes pour couvrir les besoins des fédérations pour leurs athlètes. Un soutien accru permettrait d'offrir à nos élites un environnement optimal vecteur de meilleures performances sur la scène internationale et permettrait d'avoir plus de sportifs de haut niveau en FWB.

Notre enquête démontre que 64 % des fédérations estiment **NE PAS DISPOSER D'INFRASTRUCTURES MINIMALES** pour leurs sportifs de haut niveau.

L'organisation de compétitions internationales est devenue **PRATIQUEMENT IMPOSSIBLE** sur le territoire de la FWB faute de soutien financier et logistique des pouvoirs publics, mais également d'infrastructures temporaires ou permanentes en capacité de les accueillir.

Solution

Il faut répondre aux besoins des fédérations qui sont estimés **DEUX FOIS PLUS IMPORTANTS** que les moyens octroyés actuellement par la FWB, pour le soutien et le développement du sport de haut niveau.

Une **PLATEFORME « INTERMINISTÉRIELLE »** dotée financièrement, entourée d'experts capables d'opérer des priorités pour des événements sportifs majeurs en FWB, doit voir le jour rapidement.

Moyens pour y parvenir

DOUBLER l'enveloppe budgétaire de la FWB consacrée aux sportifs de haut niveau.

TRANSFÉRER directement les points APE liés aux contrats de sportifs de haut niveau vers les fédérations.

CONSTRUIRE des infrastructures sportives partagées pour les athlètes de haut niveau de diverses disciplines et axer les centres sportifs de l'Adeps sur la pratique de haut niveau.

DÉDIER une enveloppe spécifique pouvant provenir de budgets consacrés au tourisme, à l'image, à la promotion et au sport, destinée à l'accueil d'événements sportifs majeurs en FWB pilotée par une plateforme interministérielle (le modèle Event Flanders pouvant servir d'exemple).

RENFORCER la mise en œuvre des aménagements pour les étudiants sous statut haut niveau afin de favoriser leur double carrière.



FICHE 5 / 10

L'arbitrage est l'un des piliers nécessaires à l'organisation des compétitions sportives. **Sans arbitres, pas de sport.**

ARBITRAGE

Constat

Chaque week-end, **TROUVER UN ARBITRE RELÈVE DE L'EXPLOIT**, et ce malgré les différentes initiatives prises depuis plusieurs années pour valoriser le rôle de l'arbitre et le protéger au mieux.

Les faits de violences et le manque grandissant de respect envers le rôle de l'arbitre **ONT PETIT À PETIT RAISON DE L'ENGAGEMENT ET DES VOCATIONS.**

Solution

Notre enquête a révélé que toutes les actions pouvant **LUTTER CONTRE LA PERTE PROGRESSIVE DES PERSONNES** acceptant d'assumer le rôle difficile de l'arbitrage sont bonnes à prendre. Que ce soit de vastes campagnes de communication afin de valoriser le rôle des arbitres, des augmentations du défraiement qui leur est accordé ou des subsides basés sur leur nombre, toutes les initiatives pour renforcer la fonction sont plébiscitées.



Moyens pour y parvenir

CRÉER ET FINANCER un fond global visant à garantir un défraiement des arbitres dans toutes les disciplines puisque, hormis certaines fédérations, beaucoup d'entre eux ne sont pas du tout indemnisés par manque de moyens.

DÉTERMINER des moyens spécifiques pour la valorisation et la formation des arbitres permettant la réalisation et surtout la pérennisation d'un certain nombre d'initiatives en leur faveur.

METTRE EN PLACE un barème de sanctions commun en cas d'agressions d'arbitres avec des sanctions qui s'appliquent dans toutes les fédérations.

ÉTENDRE au secteur privé les dispenses de services/congés existant dans les pouvoirs publics pour les arbitres internationaux.





FICHE 6 / 10

*La médiatisation des performances remarquables est un levier important pour **susciter la pratique sportive**. Il faut proposer au **maximum de disciplines** de bénéficier d'une fenêtre médiatique pour permettre de faire la promotion de tous les sports.*

Le narratif sportif existe à tous les échelons et peut permettre la promotion du sport dans les différents médias afin d'amener un maximum de citoyens à avoir des activités physiques et sportives.

MÉDIATISATION

Constat

La visibilité du sport est **TROP CENTRÉE** sur quelques disciplines et sur quelques sportifs et sportives.

90% des représentants de clubs estiment que le sport amateur ne bénéficie **PAS ASSEZ DE VISIBILITÉ MÉDIATIQUE**.

Reposant très largement sur le bénévolat, le sport amateur, mais également de nombreuses fédérations sportives, ne disposent **PAS SUFFISAMMENT DE COMPÉTENCES ET DE MOYENS** nécessaires à une meilleure visibilité dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux.

Solution

Tous les sports doivent recevoir **UN MINIMUM DE VISIBILITÉ** via d'autres rendez-vous et espaces médiatiques ou d'autres canaux, sans retirer les sports les plus médiatisés actuellement.

Le sport francophone doit disposer de **RESSOURCES HUMAINES** capables d'offrir une meilleure visibilité de l'ensemble des disciplines sportives, en ce compris le niveau « amateur ».

Moyens pour y parvenir

ASSOCIER les acteurs sportifs reconnus sur la programmation et le contenu d'émissions sportives dans les médias publics pour élargir la médiatisation de sports moins connus et du sport amateur.

PERMETTRE d'intensifier la présence du sport au programme des télévisions locales.

DÉVELOPPER un média commun à l'ensemble des fédérations afin de produire des contenus variés et multicanaux pour apporter un réel support technique à la communication de celles-ci.

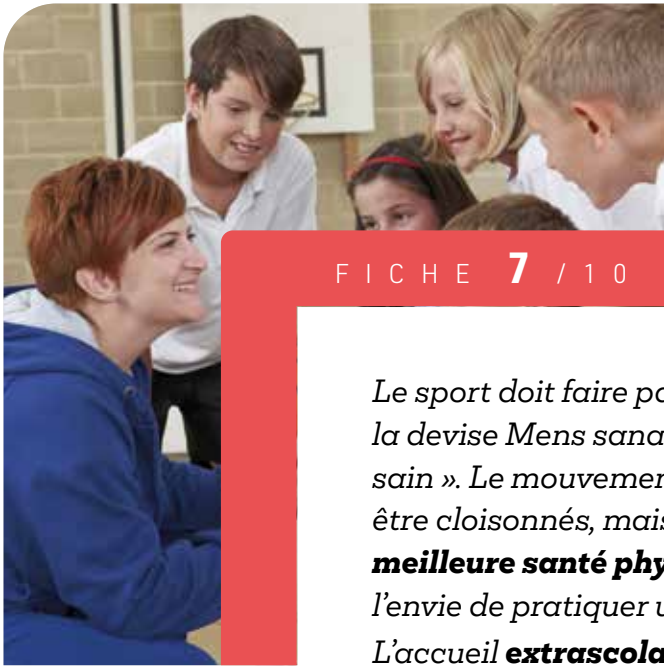
OCTROYER des budgets et des aides à l'emploi, éventuellement mutualisés entre structures sportives, pour mieux outiller en moyens techniques et humains le secteur sportif en matière de médias et communications.

RÉALISER des campagnes régulières de promotion de la pratique sportive dans les clubs et centres sportifs de la FWB (avec la participation du Fédéral qui bénéficie des bienfaits du sport sur le budget de la sécurité sociale).



URGENCE





FICHE 7 / 10

Le sport doit faire partie des **pilliers de l'éducation** en adéquation avec la devise *Mens sana in corpore sano*, « un esprit sain dans un corps sain ». Le mouvement sportif organisé et l'enseignement ne doivent pas être cloisonnés, mais au contraire doivent collaborer dans le but d'une **meilleure santé physique et mentale des jeunes** tout en leur donnant l'envie de pratiquer un sport en dehors de l'école.

L'accueil **extrascolaire** doit être un moment permettant aux enfants et aux jeunes de pratiquer une activité physique et de découvrir les activités sportives qui leur sont accessibles dans les clubs et centres sportifs.

LIEN SPORT & ENSEIGNEMENT

Constat

À l'heure actuelle, il existe **TROP PEU DE LIENS** entre les institutions scolaires et les organisations sportives, entre les enseignants d'éducation physique et les encadrants sportifs des clubs. Les clubs ainsi que les fédérations émettent le souhait d'une plus grande synergie entre ces deux mondes.

L'accueil extrascolaire est trop éloigné des acteurs de l'enseignement, mais aussi souvent basé sur un « **BRICOLAGE** » parfois plus proche d'une garderie que d'un système permettant des apprentissages et une sociabilisation de qualité.

De trop nombreuses écoles ne disposent **PAS D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES** en suffisance et en bon état.

Pour les infrastructures sportives scolaires existantes, elles sont encore trop nombreuses à être **INACCESSIBLES** en dehors des horaires scolaires.

Solution

Il convient de revaloriser les cours et les professeurs d'éducation physique dans les établissements scolaires et de doter les écoles d'**INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE QUALITÉ**.

L'ACCUEIL TEMPS LIBRE doit pouvoir proposer des activités physiques et sportives dignes de ce nom.

Dans le cadre du Pacte d'excellence, des **ACTIVITÉS SPORTIVES** (en plus des heures d'éducation physique) doivent être proposées à l'instar d'autres activités.

L'ouverture des infrastructures sportives scolaires **EN DEHORS DES HORAIRES SCOLAIRES** doit être valorisée, voire être rendue obligatoire.





Moyens pour y parvenir

METTRE EN PLACE un « **PEPS** » pour **Parcours d'Éducation Physique et Sportive** à l'instar du PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique) existant déjà. Les établissements devraient avoir un projet sportif comprenant la collaboration avec les clubs et centres sportifs locaux (voire les fédérations) durant les heures d'éducation physique et lors d'activités en dehors des murs de l'école et faisant partie intégrante de leur contrat d'objectifs (plan de pilotage).

CONSOLIDER les ponts entre les Universités et Hautes Écoles formant les professeurs d'éducation physique et la formation continuée avec les formations de moniteurs dispensées par les fédérations, et ce, en fonction des disciplines sportives.

PRÉVOIR des **tests réguliers de condition physique** (type test Eurofit) lors des cours d'éducation physique permettant un suivi et une référence de la condition physique des jeunes.

RENDRE DISPONIBLES des outils de mobilité permettant aux élèves de **rejoindre les lieux d'activités sportives extrascolaires**.

METTRE EN PRIORITÉ l'augmentation des moyens du Service Général des Infrastructures Scolaires Subventionnées (SGISS) pour la **construction et la rénovation des salles de sport** au sein des écoles.

OUVRIR les infrastructures sportives scolaires **en dehors des horaires scolaires** en équipant les établissements de moyens mécaniques et/ou digitaux permettant l'accès.

INTENSIFIER et mieux valoriser le subventionnement d'agents des CSL(I) chargés de la surveillance et de la maintenance des infrastructures sportives.

FAVORISER l'organisation d'activités sportives avec les acteurs sportifs locaux lors des **Jours blancs et Journées Pédagogiques**.





FICHE 8 / 10

Les infrastructures sont une condition sine qua non à la pratique de la plupart des disciplines sportives. Il faut donc un maillage territorial suffisant en favorisant les infrastructures polyvalentes pour permettre au plus grand nombre de pratiquer leurs activités sportives et physiques.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Constat

Notre enquête démontre un problème d'accessibilité aux infrastructures sportives pour 61% des clubs en FWB. Elles sont trop peu nombreuses pour répondre aux besoins du mouvement sportif. Le maillage territorial est **INSUFFISANT**.

L'enquête indique également que plus de 80% des gestionnaires de centres sportifs sont **INSATISFAITS DES MONTANTS DES SUBVENTIONS** octroyées par les Régions et des exigences imposées par les textes légaux.

En outre, le **MANQUE DE BASSINS DE NATATION** amène à des situations critiques notamment pour l'apprentissage de la natation scolaire.

Les fédérations et les centres sportifs émettent le souhait d'être **ASSOCIÉS À LA PROGRAMMATION** de la construction/rénovation d'infrastructures sportives.

Certains équipements sportifs particuliers (piscine, piste d'athlétisme...) sont par nature **SUPRA-COMMUNAUX**, mais ne sont pas valorisés à la hauteur de ce statut faisant supporter les charges de fonctionnement, de construction et de rénovation à une seule commune.

Les établissements sportifs sont **COÛTEUX** à la construction, mais également à leur **FONCTIONNEMENT** (énergie, personnel...) ce qui met en tension les exploitants (majoritairement les Villes et Communes).

Solution

Il convient d'**ACCROÎTRE LES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES** régionales relatives au soutien à la construction et à la rénovation d'infrastructures sportives. Sachant qu'il s'agit d'investissements conséquents, une **RÉELLE STRATÉGIE D'UTILISATION EFFICIEUSE DES MOYENS PUBLICS** est nécessaire notamment en soutenant la supra-communalité.

Il a été démontré que le nombre de bassins de natation (25 m sur 15 m) **DOIT ÊTRE PORTÉ AU NOMBRE DE 200** (pour 120 existants actuellement) afin de répondre aux besoins de la natation scolaire, mais aussi de la natation organisée et de sa pratique libre.

Les Régions doivent soutenir les acteurs locaux dans les **FRAIS INHÉRENTS AU FONCTIONNEMENT** des établissements sportifs.





Moyens pour y parvenir

METTRE EN PLACE un **master plan** de construction et de rénovation d'infrastructures sportives en Wallonie et à Bruxelles permettant un maillage territorial efficient en y associant les acteurs de terrains (représentants des fédérations, des établissements sportifs, des Villes et Communes...) et en visant à améliorer l'offre de bassins de natation.

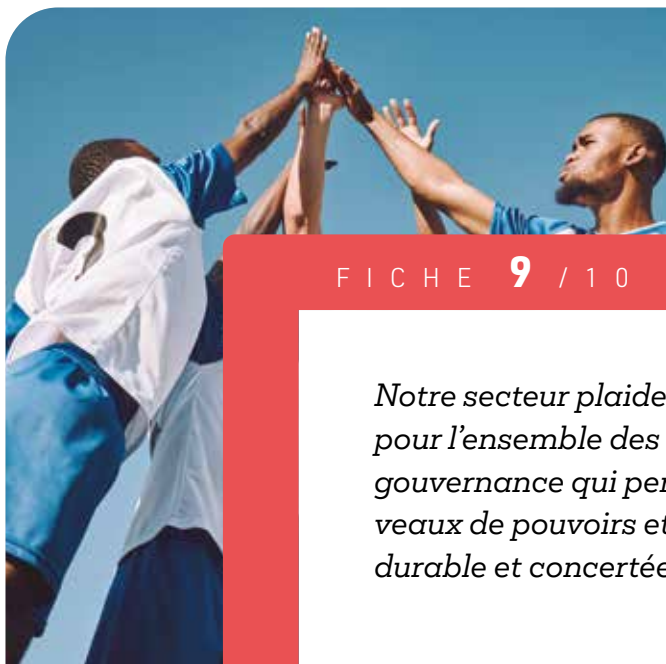
DOUBLER l'**enveloppe Infrasports** pour la Wallonie et redonner des moyens conséquents à la construction/rénovation des grandes infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale.

PORTER LE SUBVENTIONNEMENT régional des infrastructures répondant à des besoins supra-communaux à **85 %**.

PRÉVOIR des **enveloppes dédiées** à la gestion/exploitation des centres sportifs et bassins de natation dans les mécanismes régionaux de subventionnement.

SIMPLIFIER les demandes de subventions régionales en rendant effective la simplification administrative.





FICHE 9 / 10

Notre secteur plaide pour que soit inscrit un véritable « droit au sport » pour l'ensemble des citoyens. Cela nécessite une organisation et une gouvernance qui permettent de poursuivre cet objectif dans tous les niveaux de pouvoirs et que ceux-ci aient une politique sportive soutenue, durable et concertée.

ORGANISATION DU SPORT

Constat

La répartition des compétences entre le Fédéral, mais aussi et surtout entre les Régions (matières liées au territoire) et la FWB (matières personnalisables) s'avère **INEFFICIENTE** pour le secteur sportif. **L'ABSENCE DE VÉRITABLE CONCERTATION** entre ces niveaux de pouvoir accentue le phénomène. Face à cet éclatement institutionnel, les pouvoirs publics sont actuellement en **INCAPACITÉ DE RÉPONDRE AUX OBJECTIFS SOCIÉTAUX DU SPORT.**

Solution

La **RÉNOVATION** de la **GOUVERNANCE** du sport est une nécessité.

Tous les acteurs du sport s'entendent pour dire qu'il faut **LIMITER LE NOMBRE D'INSTANCES** de gouvernance pour éviter la dispersion actuelle des moyens publics d'un secteur qui est déjà mal doté. Il faudra développer une gouvernance qui permettra de mener une **POLITIQUE SPORTIVE COORDONNÉE**, claire et partagée afin d'avoir de réels résultats sur le terrain.



Moyens pour y parvenir

ORGANISER des « Assises du sport » pour que tous ces sujets soient abordés avec le soutien de spécialistes dans l'objectif de mettre sur pied une organisation et une gouvernance visant à mieux répondre au « droit au sport » des concitoyens et de rationaliser les moyens financiers et humains des différents niveaux de pouvoir en charge du sport.

PRODUIRE un véritable **Code du sport** reprenant l'ensemble des législations adressées au secteur sportif tout en veillant à la cohérence entre celles-ci.

CONFIER à l'association commune (AES-AISF) le rôle de **guichet unique** du sport avec un financement adéquat.





FICHE 10 / 10

Le mouvement sportif organisé est vecteur de lien social, d'intégration, d'éducation, de bien-être et de santé. Il remplit à ce titre quotidiennement des missions de service public.

Le sport doit être accessible au plus grand nombre, quelles que soient les conditions d'âge, de genre, de santé ou de revenus.

SPORT POUR TOUS

Constat

Le sport est dans une situation où ses priorités sont celles de sa **SURVIE**, ce qui l'empêche de porter une attention accrue à des projets plus sociétaux d'inclusion.

Bien que 734 000 personnes soient membres d'un club ou encore que 78 millions de personnes soient accueillies chaque année dans les établissements sportifs, le secteur sportif demeure le parent pauvre des politiques publiques alors que le sport est un investissement à forte **PLUS-VALUE SOCIALE** et économique puisque 1 € investi dans le sport en rapporte 1,21 € à la société.

Le seul mécanisme de soutien direct au « sport pour tous » en Fédération Wallonie-Bruxelles est la subvention « Action Sportive Locale » dotée d'un budget annuel d'environ 2 millions d'euros, soit **MOINS DE 50 CENTIMES/HABITANT**, faisant reposer l'accès au sport majoritairement sur les épaules des pouvoirs locaux.

L'accès au sport pour les ménages devient un **COÛT DE PLUS EN PLUS DIFFICILE À ASSUMER** et cela diminue la pratique sportive des citoyens.

Solution

L'ensemble des **FREINS** à la pratique sportive pour la population relevé dans ce document doit être énergiquement **COMBATTU**.



Moyens pour y parvenir

SATISFAIRE les demandes exprimées précédemment tant en matière de soutien des pouvoirs publics, de fiscalité et d'emploi, de lien entre enseignement et sport, de besoins en infrastructures sportives, de médiatisation, de formations des encadrants que de réformes de l'organisation et de la gouvernance du sport pour permettre à tous les citoyens de pratiquer une activité sportive.

METTRE EN PLACE une **allocation de rentrée sportive** au bénéfice des parents ou encore (ré)instaurer un mécanisme de « chèques sport » uniforme en FWB.

INCITER les entreprises à **amener leurs travailleurs dans les centres sportifs** dans un objectif de bien-être au travail.

COMBATTRE LES FLÉAUX qui touchent le sport en étudiant la faisabilité d'une instance traitant l'ensemble des comportements transgressifs qui constitue un frein à la pratique sportive.



CONCLUSIONS

Pour le maintenir en vie et donc maintenir les bienfaits sociaux, de santé et économiques qu'il apporte à la société, le sport belge francophone doit :



1. Être mieux financé par le **DOUBLEMENT DES MOYENS** accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions.
2. Recevoir **PLUS D'AIDES À L'EMPLOI** et faire l'objet d'une fiscalité spécifique.
3. Être mis en capacité d'**ASSURER UN ENCADREMENT SPORTIF** et administratif correspondant aux réalités et attentes du terrain.
4. Obtenir les moyens nécessaires à la **PERFORMANCE POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU.**
5. Avoir les moyens de **LUTTER CONTRE LE MANQUE D'ARBITRES.**
6. Bénéficier d'une plus grande et **MEILLEURE MÉDIATISATION.**
7. Pouvoir travailler de manière plus **COLLABORATIVE AVEC L'ENSEIGNEMENT.**
8. Disposer d'**INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN PLUS GRAND NOMBRE** et de meilleure qualité
9. Pouvoir évoluer dans une **GOVERNANCE PUBLIQUE PLUS EFFICIENTE.**
10. Être mieux soutenu pour assurer l'**ACCÈS AU SPORT À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION** au travers d'un véritable droit au sport.



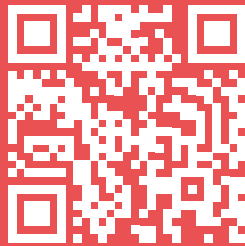
NOTES



A series of horizontal dotted lines for writing notes.



aes-aisf.be *LE SPORT*
PLUS POUR



**ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS
ASSOCIATION INTERFÉDÉRALE DU SPORT FRANCOPHONE**

Allée du Bol d'Air 13/2 - 4031 Angleur

www.aes-aisf.be - communication@aes-aisf.be - 04 336 82 20 - 04 344 46 06